

Catégorie	Longueur maximale du bateau en m	Taxe pour une opération simple en haute saison (mise à terre ou mise à l'eau)	Taxe pour une opération simple en basse saison (mise à terre ou mise à l'eau)
I	de 0 à 4,99	59.00 €	49.00 €
II	de 5 à 6,49	65.00 €	56.00 €
III	de 6,5 à 7,99	85.00 €	73.00 €
IV	de 8 à 9,49	132.00 €	111.00 €
V	de 9,5 à 10,99	152.00 €	131.00 €
VI	de 11 à 12,99	170.00 €	145.00 €
VII	de 13 à 14,99	209.00 €	178.00 €
VIII	de 15 à 17,99	305.00 €	260.00 €
IX à XI	> 18	Sur devis (base 22 €/m linéaire, plus le temps d'immobilisation de la grue et des agents au-delà d'une heure de prestation)	Sur devis (base 19 €/m linéaire, plus le temps d'immobilisation de la grue et des agents au-delà d'une heure de prestation)

Les bateaux qui font l'objet d'une troisième opération simple au cours de l'année 2020 bénéficient d'une remise, correspondant à 40 % du tarif en vigueur.